



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ **Publié le 27/06/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Mme Pascale BILLEREY

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

**OBJET : 10 - Affectation des résultats 2024 pour le budget principal et les budgets annexes**

Délibération n° 007956

## Affectation des résultats 2024 pour le budget principal et les budgets annexes

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de se prononcer sur les différentes propositions d'affectation de résultats 2024 sur le budget 2025 après vote du Compte administratif 2024 au titre du budget principal et des budgets annexes Forêts communales, Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots. Lors du vote du Budget Primitif 2025, le 3 avril dernier, les résultats de ces budgets ont été repris par anticipation hormis les résultats du budget annexe Forêts communales. Ces derniers sont donc intégrés au budget 2025 lors du vote d'un Budget Supplémentaire, valant Décision Modificative n°1, présenté ce jour.

Le Conseil municipal vient de voter le Compte administratif de la collectivité pour 2024 pour l'ensemble de ses budgets (budget principal, Forêts communales, Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots) qui relèvent tous de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les résultats définitivement arrêtés sont de mêmes montants que ceux estimés et repris au Budget Primitif 2025 voté le 3 avril dernier pour le budget principal et les budgets annexes Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots.

Pour le budget annexe Forêts communales, il est proposé dans le rapport diverses affectations et inscriptions de crédits s'y rapportant.

### Les principales règles applicables en matière d'affectation de résultat sont les suivantes :

- Le résultat d'investissement 2024 est inscrit au budget 2025 (compte nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre, il est simplement constaté et sera intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2025.
- Le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser).
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (émission d'un titre de recette au compte nature 1068) ou conservé en fonctionnement. Dans ce dernier cas, il est inscrit au budget 2025 (compte nature 002), ne fait pas d'objet d'émission de titre et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2025.

## 1 – Confirmation des affectations de résultats repris au Budget Primitif 2025

### 1.1 - Budget principal

Les résultats de l'exercice 2024 du budget principal sont les suivants :

RESULTAT 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses Réalisées	181 603 496,23	74 750 112,13
Recettes Réalisées	210 704 652,74	70 937 107,45
Résultat de l'exercice	29 101 156,51	-3 813 004,68
Résultat à la fin de l'exercice précédent	12 168 582,26	1 677 398,75
Résultat de clôture	41 269 738,77	-2 135 605,93
Besoin de financement des Restes à Réaliser		-25 722 999,35
Besoin d'autofinancement global		-27 858 605,28
<b>RESULTAT TOTAL</b>	<b>13 411 133,49</b>	
Dépenses d'investissement - Résultat reporté (001)	2 135 605,93	
Recettes d'investissement - Couverture du besoin de financement (1068)	27 858 605,28	
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)	13 411 133,49	

Le programme d'investissement 2024 fait apparaître au 31 décembre 2024 un besoin d'autofinancement global de 27 858 605,28 €.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante :

- ❖ **27 858 605,28 €** destiné à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser (25 722 999,35 €) augmenté du déficit des réalisations pour 2 135 605,93 € (chapitre 001 en dépenses d'investissement).

Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes d'investissement à hauteur de 27 858 605,28 € sur la ligne budgétaire 10-01-1068-0021012-20200 et une réduction d'égal montant de l'excédent de fonctionnement.

- ❖ **13 411 133,49 €** en résultat de fonctionnement reporté, avec une inscription en recettes sur la ligne 002-01-002-0022017-20200.

Les inscriptions de crédits correspondantes ont été effectuées au Budget Primitif 2025.

### 1.2 - Archéologie Préventive

Par délibération du 26 février 2009, le service municipal d'Archéologie préventive a été créé pour permettre à la collectivité de garantir aux aménageurs souhaitant s'installer sur son territoire que le potentiel archéologique de son sous-sol soit maîtrisé et ne constitue pas une difficulté à la tenue de leurs projets.

Les résultats de l'exercice 2024 de ce budget sont les suivants :

RESULTAT 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses Réalisées	411 184,56	6 392,27
Recettes Réalisées	265 669,96	12 652,75
Résultat de l'exercice	-145 514,6	6 260,48
<i>Résultat à la fin de l'exercice précédent</i>	189 722,61	53 592,52
Résultat de clôture	44 208,01	59 853
<b>Besoin de financement des Restes à Réaliser</b>		-21 907,25
Besoin d'autofinancement global		37 945,75
<b>RESULTAT TOTAL</b>	82 153,76	
Recettes d'investissement - Résultat reporté (001)	59 853	
Recettes d'investissement - Couverture du besoin de financement (1068)		
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)	44 208,01	

Le programme d'investissement 2024 fait apparaître au 31 décembre 2024 un excédent d'investissement global de 37 945,75 € après couverture du déficit des restes à réaliser.

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante, reprise au Budget Primitif 2025 :

- ❖ **59 853 €** en excédent d'investissement reporté, avec une inscription en recettes sur la ligne 001-001-00A21001-42020 qui permet la couverture du besoin de financement des restes à réaliser pour 21 907,25 €.
- ❖ **44 208,01 €** en excédent de fonctionnement reporté, avec une inscription en recettes sur la ligne 002-002-00A22009-42020.

### 1.3 - Zone d'activités Madeleine Brès

Par délibération du 13 décembre 2007, le Conseil municipal a créé un lotissement d'activités tertiaires appelé « Zone d'Activités Madeleine Brès », dont le budget est géré en régie municipale. Cette zone a fait également l'objet d'un transfert à Grand Besançon Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais le budget est toutefois conservé depuis cette date afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

Les résultats de l'exercice 2024 de ce budget sont les suivants :

RESULTAT 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses Réalisées	139,05	0
Recettes Réalisées	0	0
Résultat de l'exercice	-139,05	0
<i>Résultat à la fin de l'exercice précédent</i>	0	-210 477,75
Résultat de clôture	-139,05	-210 477,75
<b>Excédent de financement des Restes à Réaliser</b>		436 080
Besoin d'autofinancement global		-210 477,75
<b>RESULTAT TOTAL</b>	225 463,2	
Dépenses d'investissement - Résultat reporté (001)	210 477,75	
Dépenses de fonctionnement - Résultat reporté (002)	139,05	

Le programme d'investissement 2024 fait apparaître au 31 décembre 2024 un besoin d'autofinancement global de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation reprise au Budget Primitif 2025, à savoir :

- ❖ **210 477,75 €** en déficit d'investissement, avec une inscription en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-00B22003-20200.
- ❖ **139,05 €** en déficit de fonctionnement, avec une inscription en dépenses sur la ligne 002-002-00B22003-20200.

Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture de ces déficits.

#### **1.4 - Lotissement Montarmots**

Créé par délibération du 4 avril 2016, ce lotissement communal est géré en régie directe.

Les résultats de l'exercice 2024 de ce budget sont les suivants :

RESULTAT 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses Réalisées	0	0
Recettes Réalisées	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
<i>Résultat à la fin de l'exercice précédent</i>	0	-10 707,63
Résultat de clôture	0	-10 707,63
<i>Excédent de financement des Restes à Réaliser</i>	<b>10 707,63</b>	
Besoin d'autofinancement global		-10 707,63
<b>RESULTAT TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'investissement - Résultat reporté (001)	10 707,63	
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)	0	

Le programme d'investissement 2024 fait apparaître au 31 décembre 2024 un besoin d'autofinancement de 10 707,63 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains).

Le Conseil municipal est invité à confirmer l'affectation suivante, reprise au Budget Primitif 2025 :

- ❖ **10 707,63 €** en déficit d'investissement, avec une inscription en dépenses sur la ligne de crédit 001-001-00M22005-20200. Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit.

#### **2 - Propositions d'affectations des résultats du budget annexe des Forêts communales**

Les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe des Forêts communales sont les suivants :

RESULTAT 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses Réalisées	682 100,1	150 974,16
Recettes Réalisées	682 100,1	175 960,15
Résultat de l'exercice	0	24 985,99
<i>Résultat à la fin de l'exercice précédent</i>		91 069,18
Résultat de clôture	0	116 055,17
<b>Besoin de financement des Restes à Réaliser</b>		<b>-50 637,99</b>
Besoin d'autofinancement global		65 417,18
<b>RESULTAT TOTAL</b>		<b>65 417,18</b>
Recettes d'investissement - Résultat reporté (001)		116 055,17
Recettes d'investissement - Couverture du besoin de financement (1068)		
Recettes de fonctionnement - Résultat reporté (002)		0

Le programme d'investissement 2024 fait apparaître au 31 décembre 2024 un excédent d'investissement global de 65 417,18 € après couverture du déficit des restes à réaliser.

Il est proposé de reprendre l'excédent de clôture 2024 de la section d'investissement de 116 055,17 € (compte nature 001 en recettes d'investissement) au budget de l'exercice courant et de l'affecter comme suit :

- 50 637,99 € à la couverture du déficit des restes à réaliser 2024,
- 65 417,18 € affectés aux opérations suivantes en dépenses d'investissement :
  - 20 000 € pour les reprises de voiries forestières altérées par la gestion de la tempête de juillet 2024 (ligne de crédit 21-2151-00F514-34000),
  - 13 500 € pour la mise en place de panneaux d'informations (parkings Cul des Prés et Etanson) et l'acquisition de panneaux et barriérage de fermeture urgente de la forêt (arrêtés de fermeture, risque feu, risque météorologique) (ligne de crédit 21-2152-00F514-34000),
  - 10 000 € pour des travaux de sécurisation, de plantation (flot d'avenir) et pour la convention d'affouage avec le CFA (ligne de crédit 21-2128-00F514-34000),
  - 5 000 € pour le renouvellement du petit outillage (ligne de crédit 21-2158-00F514-34000),
  - 16 917,18 € pour des travaux d'amélioration bâtementaire (logement ONF et atelier forêt) (ligne de crédit 21-21318-00F514-34000).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits afférents au Budget Supplémentaire (valant Décision modificative n°1) de l'exercice courant tels que définis dans le tableau ci-après :

BUDGET ANNEXES DES FORETS COMMUNALES			
Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
001.001.00F21002.34000	Solde d'exécution de la section d'investissement repris au budget 2025		116 055,17 €
21-2151-00F514-34000	Réseaux de voirie - Domaine des forêts communales	20 000 €	

BUDGET ANNEXES DES FORETS COMMUNALES			
Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
21-2152-00F514-34000	Installations de voirie - Domaine des forêts communales	13 500 €	
21-2128-00F514-34000	Autres agencements et aménagement - Domaine des forêts communales	10 000 €	
21-2158-00F514-34000	Autres installations, matériel et outillage techniques - Domaine des forêts communales	5 000 €	
21-21318-00F514-34000	Autres bâtiments publics - Domaine des forêts communales	16 917,18 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>65 417,18 €</b>	<b>116 055,17 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- confirme les affectations reprises au Budget Primitif 2025 au titre du budget principal et des budgets annexes Archéologie préventive, Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots,
- approuve les différentes propositions d'affectation et l'inscription des crédits mentionnés au Budget Supplémentaire 2025 (valant Décision modificative) du budget annexe Forêts communales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

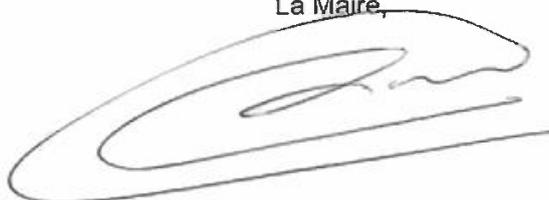
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT